



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 juin 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juillet 2007

**Garantie d'emprunt accordée à l'Opac auprès de la caisse des
dépôts et consignations pour le compactage de 39 prêts en un seul
prêt n° 106498 - Rectification de la délibération du 23 mars 2007**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Paul SAMOYAU - M. Robert PLANTECOTE
- M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme
Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Annie COUTUREAU - Mme
Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - M. Bernard JOURDAIN - Mme
Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme
Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme
Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance :

Excusés ayant donné pouvoir :

- Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Amaury BREUILLE donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Catherine REYSSAT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Gérard NEBAS

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine
DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Claudie LAROCHE - Mme Michelle LE
FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2007

DELIBERATION D20070305

prêt n° 106498 - Rectification de la délibération du 23 mars 2007

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Vu la demande formulée le 22 février 2007 par l'OPAC Sud Deux- Sèvres tendant à obtenir la garantie de la ville de Niort pour un prêt d'un montant de 3 113 803.40 €. Ce prêt est destiné à financer le compactage de plusieurs emprunts.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code Civil,

Considérant que la délibération du 23 mars 2007 comportait une erreur : le taux indiqué faisait référence au livret A alors qu'en réalité, il s'agissait d'un taux fixe,

Il convient de procéder à la rectification de cette erreur matérielle.

Les termes du contrat ont été rectifiés en accord avec l'OPAC des Deux-Sèvres et la Caisse des Dépôts et Consignations (il s'agit d'un taux fixe fixe et non d'un taux variable indexé sur le livret A).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la rectification suivante : le taux d'emprunt est un taux fixe.

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée, annulant et remplaçant celle annexée à la délibération du 23 mars 2007.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Luc DELAGARDE